

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

B*CAPITAL

Société anonyme au capital de 4 301 829 €.
Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
399 223 437 R.C.S. Paris.

Exercice au 31 décembre 2014.

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2015.

I. — Bilan au 31 décembre 2014.

(En milliers d'euros.)

Au 31 décembre	Notes	2014	2013
Actif :			
Caisse, banques centrales et CCP			
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	3.a	602 675	549 272
Opérations avec la clientèle	3.b	1 263	1 177
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme	3.c	1	1
Parts dans les entreprises liées	3.c	6 539	6 291
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Immobilisations incorporelles	3.f	635	335
Immobilisations corporelles	3.f	57	83
Actions propres			
Autres actifs	3.d	15 081	20 234
Comptes de régularisation	3.e	3 552	5 155
Total actif		629 803	582 548
Dettes :			
Banques centrales et CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	3.a	265 320	258 188
Opérations avec la clientèle	3.b	314 798	283 560
Dettes représentées par un titre			
Autres passifs	3.d	13 370	11 966
Comptes de régularisation	3.e	15 566	11 360
Provisions pour risques et charges	3.g	2 945	2 199
Dettes subordonnées			
Total dettes		611 999	567 273
Capitaux propres :	5.b		
Capital souscrit		4 302	4 302
Prime d'émission		5 636	5 636
Réserves		4 305	3 927

Résultat de l'exercice		3 561	1 410
Total capitaux propres		17 804	15 275
Total passif		629 803	582 548

Hors bilan	2014	2013
Engagements donnés :		
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Engagements sur titres	65 908	46 832
Engagements reçus :		
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Engagements sur titres	65 908	46 832

II. — Compte de résultat de l'exercice 2014.

(En milliers d'euros.)

Au 31 décembre	Notes	2014	2013
Intérêts et produits assimilés	2.a	5 626	5 720
Intérêts et charges assimilées	2.a	– 427	– 606
Revenus des titres à revenu variable			
Commissions (produits)	2.b	36 319	37 190
Commissions (charges)	2.b	– 10 592	– 10 899
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2.c	– 58	– 49
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
Autres produits d'exploitation bancaire		326	1 103
Autres charges d'exploitation bancaire		– 146	– 441
Produit net bancaire		31 048	32 018
Frais de personnel	4	– 12 277	– 11 505
Autres frais administratifs		– 13 323	– 14 536
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		– 441	– 300
Résultat brut d'exploitation		5 007	5 677
Coût du risque	2.d	– 6	30
Résultat d'exploitation		5 001	5 707
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.e	248	– 2 480
Dotations nettes aux provisions réglementées			134
Résultat courant avant impôt		5 249	3 361
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	2.f	– 1 688	– 1 951
Résultat net		3 561	1 410

III. — Annexes.

Généralités.

Les comptes annuels de B*CAPITAL sont intégrés dans les comptes annuels consolidés établis par BNP Paribas ; ces derniers sont disponibles au siège de BNP Paribas, sis 16 boulevard des Italiens, F-75009 Paris.

1. Résumé des principes comptables appliqués par B*CAPITAL.

1.a Principes. — Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2014 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises en vigueur, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.b Règles générales. — Les comptes de B*CAPITAL sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

1.c Méthodes comptables. — La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens (prix d'achat et frais accessoires, mise en service) à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) ou à leur coût de production.

— Immobilisations : Les intérêts des emprunts ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par les acquisitions de logiciels.

Les logiciels acquis font l'objet d'un amortissement selon la méthode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel dans un délai maximal de 3 ans.

Quant aux coûts de maintenance de logiciels, ils sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initiale.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par le matériel informatique, le mobilier, les installations et agencements. Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire. En particulier, les durées d'amortissement sont de 20 ans pour les installations générales et techniques, de 10 ans pour les agencements et de 5 ans pour le matériel informatique. Les créances et les dettes ont été enregistrées à leur valeur nominale.

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

Lorsque la valeur d'usage des participations est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée à hauteur du différentiel.

Les provisions correspondent notamment à l'évaluation des risques identifiés au titre des litiges en cours.

Engagement en matière de retraite : le personnel de la Société de bourse bénéficie d'indemnités de départ et autres avantages liés à l'ancienneté.

Les charges et produits sont comptabilisés selon le principe de séparation des exercices.

Les courtages et commissions sont comptabilisés aux dates de réalisation des opérations pour leur montant net de remises.

En ce qui concerne les principales catégories de comptes propres aux Entreprises d'Investissement, les méthodes comptables appliquées sont les suivantes :

— Comptes d'opérations avec la clientèle : Les dépréciations des créances clients sont évaluées au cas par cas en fonction des risques de non recouvrement à la clôture.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

— Comptes de négociations et de règlements : Ces comptes enregistrent, au coût historique, dès la date de transfert de propriété, l'ensemble des achats et des ventes d'instruments financiers pour compte de tiers dont les opérations de livraison et de règlement ne sont pas encore dénouées.

Sur le marché au comptant français, la date de transfert de propriété est la date de négociation.

— Opérations de transactions sur titres : Les titres de transaction, acquis en vue d'une cession à court terme, sont comptabilisés au bilan en opérations de transactions sur titres. Ils sont évalués à la valeur du marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est comptabilisé en date de clôture dans les résultats de l'exercice. Ce principe s'applique aux titres figurant au poste « erreurs et omissions ».

— Opérations de placement : Les titres de placement, acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à 6 mois, sont enregistrés au bilan à leur prix d'achat hors coupon couru. A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués par rapport à leur valeur de négociation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres.

— Opérations libellées en Devises : Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les produits perçus et les charges payées en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours du jour de leur perception ou de leur paiement.

Les produits et les charges courus en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours du dernier jour du mois de leur enregistrement.

— Les avantages consentis au personnel sont classés en quatre catégories :

– Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement. L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

– Les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité. Elles résultent notamment de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation du contrat de travail.

– Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par des compléments de retraite bancaire et par les primes de fin de carrière. Ils font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. La valeur des actifs de couverture éventuels est déduite du montant de l'engagement provisionné. La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. A compter du 1^{er} janvier 2013 B*CAPITAL applique la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Ainsi, les écarts actuariels et les effets de plafonnement de l'actif sont désormais comptabilisés intégralement en résultat ; le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements.

– Les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

— Impôts sur les sociétés : B*Capital enregistre comptablement ses impôts différés depuis 2010.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, B*Capital comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Enfin, la société B* CAPITAL fait partie du groupe fiscal B.N.P. depuis le 1^{er} janvier 1996.

2. Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2014.

2.a Marge d'intérêts :

En milliers d'euros	2014		2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	5 626	– 427	5 720	– 432
Comptes à vue, prêts et emprunts	5 626	– 427	5 720	– 432
Clientèle				– 174
Comptes à vue, prêts et comptes à terme				– 174
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Titres de placement				
Produits et charges d'intérêts	5 626	– 427	5 720	– 606

2.b Commissions :

En milliers d'euros	2014		2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	2 394	– 9 132	2 451	– 9 262
Prestations de services financiers	33 925	– 1 460	34 739	– 1 637
Produits et charges de commissions	36 319	– 10 592	37 190	– 10 899

2.c Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociations :

En milliers d'euros	2014	2013
Résultat sur opérations de titres de transactions	- 60	- 49
Résultat sur opérations de change	2	
Résultat sur portefeuille de négociation	- 58	- 49

2.d Coût du risque, provisions pour créances douteuses ou risques :

En milliers d'euros	2014	2013
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice :	- 6	30
Clientèle et établissements de crédit	- 6	30
Coût du risque	- 6	30

En milliers d'euros	2014	2013
Solde au 1 ^{er} janvier	1 598	1 677
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	6	- 30
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées		- 49
Provisions pour créances douteuses	1 604	1 598

Les provisions se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2014	2013
Provisions déduites de l'actif	1 604	1 598
Relatives aux créances sur la clientèle	1 604	1 598
Provisions pour créances douteuses ou risques	1 604	1 598

2.e Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

En millier d'euros	2014		2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Participations et autres titres détenus à long terme				
Cessions				
Provisions				
Parts dans les entreprises liées	248			- 2 483
Cessions				
Provisions ⁽¹⁾	248			- 2 483
Immobilisations d'exploitation			3	
Total	248		3	- 2 483
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	248			- 2 480

2.f Impôt sur les bénéfices :

En milliers d'euros	2014	2013
Impôts courants de l'exercice	- 1 800	- 1 793
Impôts différés de l'exercice	112	- 158
Impôt sur les bénéfices	- 1 688	- 1 951

3. Notes relatives au bilan au 31 décembre 2014.**3.a Créances et dettes envers les établissements de crédit :**

En milliers d'euros	2014	2013
Prêts et créances	602 675	549 272
Comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾	335 334	304 449
Comptes à terme et prêts ⁽²⁾	267 341	244 823
Prêts et créances sur les établissements de crédit	602 675	549 272
Dont créances rattachées	2 341	2 336

En milliers d'euros	2014	2013
Dépôts et emprunts	265 320	258 188
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	307	3 162
Comptes et emprunts ⁽³⁾	265 013	255 026
Dettes envers les établissements de crédit	265 320	258 188
Dont dettes rattachées	13	26

3.b Opérations avec la clientèle :

En milliers d'euros	2014	2013
Prêts et créances	1 263	1 177
Opérations avec la clientèle - Actif	1 263	1 177

Le total des prêts et créances sur la clientèle, ventilé par contrepartie se décline comme suit :

En milliers d'euros	2014		Total	2013		Total
	Encours sains	Encours douteux nets de provision		Encours sains	Encours douteux nets de provision	
Clientèle financière						
Entreprises	252		252	33		33
Entrepreneurs						
Particuliers	984	26	1 010	1 059	85	1 144
Autres non financiers	1		1			
Total	1 237	26	1 263	1 092	85	1 177

En milliers d'euros	2014	2013
Dépôts	314 798	283 560
Comptes ordinaires créditeurs	208 739	194 554
Comptes d'épargne à régime spécial	106 059	89 006
Opérations avec la clientèle - Passif	314 798	283 560
Dont dettes rattachées		

3.c Titres détenus / Immobilisations financières :

En milliers d'euros	2014		2013	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Autres titres détenus à long terme	1	1	1	1
Dont provisions				

Participations et autres titres détenus à long terme	1	1	1	1
--	---	---	---	---

En milliers d'euros	2014		2013	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Parts dans les entreprises liées ⁽¹⁾	6 539	6 539	6 291	6 291
Dont provisions	- 2 235		- 2 483	
Parts dans les entreprises liées	6 539	6 539	6 291	6 291

⁽¹⁾ Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble de consolidation (C. Com. art. R. 123-196-9°).

En milliers d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	01/01/13	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31/12/14	01/01/13	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/14	2014	2013
Participations et ATDLT (note 3.c)	1				1						1	1
Parts dans les entreprises liées (note 3.c)	8 774				8 774	2 483		- 248		2 235	6 539	6 291
Immobilisations financières	8 775				8 775	2 483		- 248		2 235	6 540	6 292

B*Capital a pris une participation dans le capital de la société de bourse PORTZAMPARC à hauteur de 51,01 % pour la somme de 9 029 278,40 euros en date du 8 janvier 2009.

L'article 3.2.4 du contrat de cession des titres PORTZAMPARC prévoit le calcul d'un complément ou réduction de prix de cession en fonction d'éléments futurs (clause dite de « earn-out ») assise sur l'évolution de la collecte nette. Le montant de la participation a été réduit de 147 K€ en 2013 à la suite de l'application de la clause dite « earn out ».

Compte tenu de la périodicité de calcul prévue au contrat, il n'y a pas eu d'ajustement du prix de cession en 2014.

Enfin, les articles 6, 7 et 8 du contrat prévoient des possibilités d'achats et de ventes complémentaires avec B*Capital et le Groupe Familial Portzamparc.

3.d Autres actifs et passifs :

En milliers d'euros	2014	2013
Impôts différés - actif	498	385
Comptes de règlements opérations sur titres	1 080	783
Autres actifs divers	13 503	19 066
Dépôts et cautions	9 812	11 490
Etat et collectivités	1 287	1 642
Autres comptes débiteurs	2 404	5 934
Autres actifs	15 081	20 234
Comptes de règlements opérations sur titres	243	1 700
Autres passifs divers	13 127	10 266
Fournisseurs	3 373	3 887
Etat et collectivités	4 406	2 102
Personnel et cptes ratt.	3 928	3 893
Autres comptes créditeurs	1 420	384
Autres passifs	13 370	11 966

3.e Comptes de régularisation :

En milliers d'euros	2014	2013
Produits à recevoir ⁽¹⁾	3 205	4 397
Autres comptes de régularisation débiteurs	349	758
Provision autres comptes de régularisation débiteurs douteux	- 2	
Comptes de régularisation - actif	3 552	5 155
Charges à payer	15 393	11 199

Autres comptes de régularisation créditeurs	173	161
Comptes de régularisation - passif	15 566	11 360

(1) Produits à recevoir pour 3 205 K€ dont 2 633 K€ de commissions et courtages à recevoir.

3.f Immobilisations d'exploitation :

En milliers d'euros	2014			2013
	Montant brut	Amort. et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	6 769	– 6 134	635	335
Fonds de commerce	8 403	– 8 403		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	15 172	– 14 537	635	335
Equipement, mobilier, installations	1 791	– 1 734	57	83
Immobilisations corporelles	1 791	– 1 734	57	83

En milliers d'euros	Tableau des immobilisations				
	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions créations virements	Diminution cessions ou hors services	Autres	Valeur brute fin d'exercice
Logiciels informatiques	6 054	715			6 769
Fonds de commerce	8 403				8 403
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles	14 457	715			15 172
Equipement, mobilier, installations	1 790	1			1 791
Immobilisations corporelles	1 790	1			1 791

En milliers d'euros	Tableau des amortissements des immobilisations				
	Montants des amortissements début d'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : sorties et reprises	Autres	Montants des amortissements fin d'exercice
Logiciels informatiques	– 5 719	– 415			– 6 134
Fonds de commerce	– 8 403				– 8 403
Immobilisations incorporelles	– 14 122	– 415			– 14 537
Equipement, mobilier, installations	– 1 707	– 26		– 1	– 1 734
Immobilisations corporelles	– 1 707	– 26		– 1	– 1 734

3.g Provisions :

En milliers d'euros	2013	Dotations	Reprises	Autres variations	2014
Provisions pour engagements sociaux	2 059	951	– 253	1	2 758
Autres provisions pour risques et charges	140	123	– 75		187
Provisions	2 199	1 074	– 328	1	2 945

4. Rémunérations et avantages consentis au personnel.

En milliers d'euros	2014	2013
Salaires et traitements	– 6 458	– 6 357
Charges sociales et fiscales	– 5 148	– 4 030
Participation et Intéressement des salariés	– 671	– 1 118

Total frais de personnel	- 12 277	- 11 505
--------------------------	----------	----------

Conformément à l'article 24-18 du décret du 29 novembre 1983, le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance n'est pas fourni car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

Au 31 décembre	2014	2013
Cadres	92	95
Non cadres	5	4
Total	97	99

5. Informations complémentaires.

5.a Evolution du capital en euros :

	2014			2013		
	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Montant	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Montant
A l'ouverture	4 301 829	1	4 301 829	4 301 829	1	4 301 829
A la clôture	4 301 829	1	4 301 829	4 301 829	1	4 301 829
Bénéfice par actions			0,83			0,24

5.b Tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2014 :

En milliers d'euros	Capital	Prime d'émission et autres primes	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2012	4 302	5 636	8 221	18 159
Dividende versés sur le résultat de l'exercice 2012			- 3 785	- 3 785
Provision pour investissement			- 134	- 134
Résultat de l'exercice 2013			1 410	1 410
Autres variations (convergence IAS 19R)			- 375	- 375
Capitaux propres au 31 décembre 2013	4 302	5 636	5 337	15 275
Dividendes versés sur le résultat de l'exercice 2013			- 1 032	- 1 032
Résultat de l'exercice 2014			3 561	3 561
Capitaux propres au 31 décembre 2014	4 302	5 636	7 866	17 804

5.c Informations sectorielles. — Les encours bilanciaux des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

En milliers d'euros	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total par zone géographique	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
France	602 675	549 272	1 263	1 177	603 938	550 449
Total des emplois	602 675	549 272	1 263	1 177	603 938	550 449
France	265 320	258 188	314 798	283 560	580 118	541 748
Total des ressources	265 320	258 188	314 798	283 560	580 118	541 748

5.d Echéances des emplois et des ressources :

En milliers d'euros	Opérations A vue au jour le jour	Durée restant à courir				Provisions	Total
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Emplois :							
Créances sur les établissements de crédit	2 341	355 334	27 500	187 500	30 000		602 675
Opérations avec la clientèle		2 866				- 1 603	1 263
Obligations et autres titres à revenu fixe							

Ressources :						
Dettes envers les établissements de crédit	13	265 307				265 320
Opérations avec la clientèle		208 739		106 059		314 798

Informations relatives aux prises de participations de B*CAPITAL en 2014 portant sur au moins 5 % du capital.

Informations relatives aux prises de participations de B*CAPITAL en 2014 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises	
Franchissement de seuil supérieur à 5 % du capital	Néant
Franchissement de seuil supérieur à 10 % du capital	Néant
Franchissement de seuil supérieur à 20 % du capital	Néant
Franchissement de seuil supérieur à 33,33 % du capital	Néant
Franchissement de seuil supérieur à 66,66 % du capital	Néant

Principales filiales et participations de B* CAPITAL au 31 décembre 2014.

I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1 % du capital de B* CAPITAL :

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue
			En milliers de devises		En %
I- Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1 % du capital de B* CAPITAL :					
1. Filiales (détenues à + de 50 %) :					
PORTZAMPARC SOCIETE DE BOURSE	EUR	4 500	5 880	470	51,00 %
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)					

En milliers d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
II - Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations :				
Valeur comptable des titres détenus :				
Valeur brute	8 774	0	0	0
Valeur nette	6 539	0	0	0
Montants des prêts et avances accordés	0	0	0	0
Montants des emprunts	0	0	0	0
Montants des cautions et avals donnés	0	0	0	0
Montants des dividendes encaissés	0	0	0	0

IV. — Affectation du résultat.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 de 3 561 267,96 euros de la manière suivante :

Origines :	
Résultat net de l'exercice	3 561 267,96 euros
Report à nouveau	35 688,00 euros
Total	3 596 955,96 euros
Affectation :	
Dividende	3 570 518,07 euros
Report à nouveau	26 437,89 euros
Total	3 596 955,96 euros

Le dividende correspond à une distribution de 0,83 euros par action de 1 euro de nominal. Le dividende proposé est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des Impôts.

L'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Montant du dividende	Dont part éligible à la réfaction de 40 % (article 158-3-2° CGI)
Exercice 2011	3 097 316,88	3 097 316,88
Exercice 2012	3 785 609,52	3 785 609,52
Exercice 2013	1 032 438,96	1 032 438,96

V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société B*CAPITAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de contrepartie sur ses créances clients inhérent à ses activités (notes 1.c paragraphe comptes d'opérations avec la clientèle, 2.d et 3.b de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi et à l'appréciation du risque de non-recouvrement des créances ainsi qu'à leur couverture par des dépréciations.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité (notes 2.d et 3.g de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces provisions, ainsi que les principales hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 27 avril 2015.

Les Commissaires aux Comptes :

DELOITTE & ASSOCIES,
Stéphane COLLAS ;

MAZARS,
Matthew BROWN.

VI. — Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé. — Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. — En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

* Conventions entre B*Capital, Portzamparc Société de Bourse et BNP Paribas S.A. (suite à la fusion absorption par transmission universelle de patrimoine de Cortal Consors par BNP Paribas S.A.)

— Convention de services relative aux clients conservés Portzamparc Société de Bourse et délégation de tâches pour le fonctionnement des comptes de dépôt.

— Nature et Objet :

Cette convention signée le 15 octobre 2012 avec effet au 1^{er} janvier 2012 a pour objet de :

- déterminer les conditions et modalités particulières selon lesquelles le PSI pourrait bénéficier pour ses clients du service de tenue de compte, de conservation, de réception, de transmission et d'exécution des ordres pour compte de tiers auprès de B* capital.
- déterminer les conditions et modalités particulières de l'accès aux comptes ouverts et aux informations relatives à ces comptes et à leur fonctionnement, dans le cadre des conventions d'ouverture de compte et de services d'investissement signées par ses Clients ainsi que les modalités de la délégation de gestion consentie au PSI de même que les modalités.
- déterminer les droits et obligations respectives du PSI et du Teneur de Compte au titre des comptes d'instruments financiers ouverts par le Teneur de Compte au profit des clients du PSI.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2013.

— Modalités : Conformément à cette convention, Portzamparc Société de Bourse a facturé 1 752 297,14 € à B*Capital sur l'exercice 2014.

— Convention de réception transmission et exécution d'ordres pour compte de tiers.

— Nature et Objet :

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Intermédiaire fournit à Portzamparc Société de Bourse les services suivants :

- le Service de Réception et Transmission d'Ordres pour compte de tiers ;
- le Service d'Exécution d'Ordres pour le compte de tiers.

Les comptes seront ouverts au nom des Clients Finaux, conservés ou institutionnels, à l'exception des comptes propres aux opérations de Portzamparc Société de Bourse, des comptes Erreur et Geste commercial qui seront ouverts au nom de Portzamparc Société de Bourse.

Cette convention a été signée le 15 octobre 2012 et a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2013.

— Modalités : Les opérations réalisées par Portzamparc Société de Bourse sont soumises à une tarification dont le détail est précisé respectivement dans la convention de service relative aux clients conservés Portzamparc Société de Bourse et délégation de tâches pour le fonctionnement des comptes pour la clientèle conservée, et dans le contrat de prestations back office et de règlement livraison pour la clientèle institutionnelle.

Cette convention n'a donc pas eu d'impact dans les comptes de B*Capital au 31 décembre 2014.

— Contrat d'externalisation d'activité.

— Nature et Objet : Cortal Consors (désormais fusionnée dans BNP Paribas S.A.), Portzamparc Société de Bourse et BNP Paribas Investors en la personne de B*Capital ont conclu, en date du 18 octobre 2010, une convention d'externalisation d'activité ou SLA (Service Level Agreement), ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles B*Capital fournit au PSI les services suivants :

- Réception et transmission d'ordres de marchés,
- Exécution d'ordres,
- Compensation,
- Tenue de conservation,
- Reporting AMF,
- Mise à disposition d'une infrastructure IT d'accès aux marchés,
- Formalités MIFID,
- Sous-traitance Middle-Office et Back-Office,
- Archivage des données.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par votre conseil d'administration du 22 mars 2011.

— Modalités : Cette convention a généré une charge de 7 530 653,19 € HT en 2014 chez B*Capital.

* Conventions entre B*Capital et Portzamparc Société de Bourse :

— Contrat de commercialisation d'OPCVM.

– Nature et Objet : B*Capital (Teneur de compte) et Portzamparc Société de Bourse ont conclu, en date du 22 janvier 2010, une convention de commercialisation des OPCVM pour lesquels B*Capital dispose d'un accord de distribution. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par votre conseil d'administration du 16 octobre 2009.

– Modalités : La rémunération de Portzamparc Société de Bourse au titre de son activité de placement des produits distribués par B*Capital est constituée d'une commission de placement. Au titre de cette convention, B*Capital a comptabilisé une charge de 45 030,07 € HT au cours de l'exercice 2014.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2015.

Les Commissaires aux comptes :

Mazars,
Matthew BROWN ;

Deloitte & Associés,
Stéphane COLLAS.

VII. — Rapport de Gestion.

Le Rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.

1504112